

Moyen-Orient

Développement et coopération

Au cours de l'année financière 1974-1975, le Canada a versé 180 millions de dollars au chapitre de l'aide bilatérale aux pays d'Afrique (105 millions de dollars aux pays du Commonwealth et 75 millions à ceux de la Francophonie), cette contribution s'ajoutant aux sommes allouées aux banques régionales de développement et aux organisations multilatérales qui oeuvrent dans ces pays. Le programme d'aide a été axé davantage sur les secteurs critiques du développement: infrastructure des transports et des communications, développement agricole, recherche sur les matières premières et travaux intéressants, en premier lieu, les peuples les plus défavorisés.

Non content d'apporter son soutien aux organisations chargées de promouvoir le développement régional, le Canada a multiplié ses consultations auprès de plusieurs des pays qui oeuvrent actuellement en Afrique. Des rencontres ont eu lieu avec les autorités françaises, allemandes et américaines ainsi qu'avec la Communauté européenne.

Au total l'aide bilatérale prodiguée par le Canada aux pays d'Afrique a représenté, sur le plan financier, environ 40 pour cent de toute l'aide bilatérale qu'il dispense.

L'importance du Moyen-Orient dans les relations du Canada avec l'étranger est restée évidente en cette année 1975. Le conflit israélo-arabe a représenté le même péril face à la paix et la sécurité mondiales. De plus, ses répercussions sur le commerce international ont eu une portée considérable depuis 1973. L'évolution des relations économiques internationales, à la suite de la hausse des prix du pétrole et de l'accumulation rapide de «pétrodollars» par certains pays du Moyen-Orient, a amené le Canada, comme beaucoup d'autres pays, à rechercher le dialogue et les négociations. L'élection de M. MacEachen au poste de coprésident de la *Conférence internationale sur la coopération économique* non seulement démontre l'importance que le Canada attache à la coopération en général, mais témoigne aussi du fait que les participants s'étaient entendus pour donner au Canada un rôle-clé dans cette conférence.

Le Canada, fidèle à une politique équilibrée et objective à l'égard du conflit israélo-arabe, voit toujours dans les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU une solide base de négociations qui, éventuellement, permettrait de régler le conflit. Il croit sincèrement, comme on l'affirme dans ces résolutions, que chacun des États de la région, y compris Israël, a le droit d'exister et de prospérer en paix dans des frontières sûres et reconnues et que, de toute évidence, il ne saurait y avoir de règlement durable du conflit qui ne réponde pleinement aux inquiétudes légitimes du peuple palestinien. Il appuie donc le droit de ce peuple d'être entendu et de participer à toutes les négociations qui portent sur son avenir. Toutefois, le Canada s'abstient — comme il l'a toujours fait — d'interpréter ou de juger la forme ou l'ordre du jour de négociations éventuelles ou de se prononcer sur la légitimité de la représentation du peuple palestinien par la seule Organisation de libération de la Palestine. Il laisse aux parties en cause le soin d'en décider.

L'un des événements les plus tragiques de 1975 fut la guerre civile qui dévasta le Liban, pays jusqu'alors moins touché que les autres par le conflit israélo-arabe. La gravité du conflit rendit nécessaires l'évacuation de nombreux ressortissants canadiens et la réduction du personnel de l'ambassade du Canada à Beyrouth.

Sur le plan humanitaire, le Canada a continué d'apporter son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens. En 1975, il s'est engagé à